

Il est ainsi fait savoir que le conseil municipal de la commune de Limoges, réuni en séance publique le 12 mai 2022, a délibéré et a adopté à l'unanimité les décisions suivantes :

Article premier.
Le conseil municipal de la commune de Limoges, réuni en séance publique le 12 mai 2022, a délibéré et a adopté à l'unanimité les décisions suivantes :

Article 2.
Le conseil municipal de la commune de Limoges, réuni en séance publique le 12 mai 2022, a délibéré et a adopté à l'unanimité les décisions suivantes :

Article 3.
Le conseil municipal de la commune de Limoges, réuni en séance publique le 12 mai 2022, a délibéré et a adopté à l'unanimité les décisions suivantes :

Article 4.
Le conseil municipal de la commune de Limoges, réuni en séance publique le 12 mai 2022, a délibéré et a adopté à l'unanimité les décisions suivantes :

DÉLIBÉRATION

Accueil des Championnats de France Elite 50 mètres de natation course du 5 au 10 avril 2022 au centre aquatique de Limoges Métropole : prise en charge du déficit

1 DOCUMENT - Publié le 26 Mai 2023

Délibération du 12 mai 2023



DEL_12052023_GE_8_2_CENTRE_AQUATIQUE_DEFICIT_CHAMPIONNATS_FRANCE.pdf
(.pdf, 5,0 Mo)



TÉLÉCHARGER